

Examens : les écoles catholiques doivent-elles retirer leurs signes religieux ?

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Identité catholique](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#), [Rôle des laïcs](#)

Date : 5 juillet 2018



Gabrielle Cluzel nous informe sur [Boulevard Voltaire](#) qu'un courrier officiel du rectorat de l'académie de Bordeaux, sous l'autorité du ministère de l'Éducation nationale, signé par le « Directeur des Examens et Concours », demande aux directeurs des établissements catholiques « désignés comme centre de correction des écrits du diplôme national du Brevet », les 3 et 4 juillet, « d'ôter ou de masquer tout signe religieux ostensible dans les locaux accueillant les enseignants convoqués pour corriger le DNB ».

La foi serait-elle contagieuse, l'exposition prolongée à un crucifix, comme aux UV, dangereuse pour la santé ? On imagine la perplexité des directeurs : Déboulonner la plaque « enseignement catholique » ? Décrocher les icônes ? Voiler les statues ? Gratter la mention « saint(e) » ? Enfermer l'aumônier ?

Un chef d'établissement a répondu : « Je ne toucherai à rien ! » Saluons cette fermeté.

Mais qu'en pense l'archevêque le cardinal **Ricard** ? Et la direction de l'enseignement catholique ?

Mgr **Ginoux**, évêque de Montauban, demande de ne pas céder :

Si les croix ou les statues des établissements catholiques choquent il ne faut pas venir en ces lieux "privés".

Nous n'avons pas à céder. <https://t.co/3Bod5p7GVU>

— Bernard Ginoux (@mrginoux) [3 juillet 2018](#)